

T77A1 A1 1971/72 Ex.1 QL/P.Gouv.



MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS



RAPPORT ANNUEL 1971/72



MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS



Son Honneur le lieutenant gouverneur Monsieur Hugues Lapointe Hôtel du Gouvernement Québec. Monsieur Bernard Pinard Ministre de la Voirie, des Transports et des Travaux publics Hôtel du Gouvernement Québec

Votre Honneur,

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Travaux publics pour l'exercice terminé le 31 mars 1972. J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel du ministère des Travaux publics pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 1972.

Le ministre.

Le sous-ministre,

Bernard Pinard

Claude Rouleau

Le 16 octobre 1972

Le 16 octobre 1972

Ce rapport, rédigé et publié conformément à la loi, résume aussi brièvement que possible l'activité du ministère des Travaux publics au cours de l'année 1971-1972.

Ce ministère offre cette particularité unique d'être au service de tous les autres autant que du public. C'est peut-être pour cette raison que, presque tout au cours de son existence, il a été uni à d'autres ministères comme il l'est présentement à la Voirie sous l'autorité du même ministre, de qui relèvent également les Transports. Cette situation favorise d'ailleurs le regroupement de services tels que le contentieux et l'information et permet de réaliser des économies appréciables.

À l'exception des écoles, des collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP), des universités et d'un certain nombre d'hôpitaux, le ministère des Travaux publics est responsable des travaux publics de la province de Québec: de la construction, de la garde, du contrôle de la majorité des terrains et édifices qui appartiennent à la Province, de la résidence du lieutenant-gouverneur, ainsi que des immeubles qui logent les divers ministères.

Il s'est imposé plus que jamais à l'attention au cours de l'exercice 1971/72 à cause de l'occupation de plusieurs grands immeubles à Québec, à Montréal et ailleurs dans la Province, immeubles qui étaient en construction depuis quelques années.

Ces bâtiments nouveaux de même que l'expansion continuelle des services gouvernementaux contribuent à élargir le champ d'action de ce ministère de service.

Sept grandes directions générales voient au fonctionnement du ministère des Travaux

publics. Leurs responsables se réunissent régulièrement sous la présidence d'un sous-ministre adjoint et se consultent souvent en dehors de ces conférences, ce qui assure la coordination et la collaboration indispensables. De plus, la nature même de leurs fonctions les tient en relations constantes avec presque tous les autres ministères.

Les postes autorisés sont au nombre de 154 à l'Administration; 12 à la Planification; 30 à l'Aménagement; 994 à l'Exploitation; 100 au Postes et Messageries; 527 à la Sécurité et 23 à la Construction.

L'administration centrale

La direction de l'Administration centrale formait depuis 1967 une seule unité avec le service du Personnel. On lui a redonné une direction autonome, avec le titre d'« Administration centrale » à l'occasion d'une réorganisation récente des structures administratives du ministère. Elle est placée sous le contrôle général du sous-ministre adjoint qui a charge du secteur de l'Administration.

Le rôle principal de cette Direction est de participer à la conception et à l'élaboration des politiques administratives du ministère, de normaliser et planifier les besoins en ressources humaines et matérielles, de fournir des services spécialisés au niveau interministériel, et de mesurer et contrôler le rendement des ressources en fonction des normes établies.

Pour ce faire, l'Administration centrale consulte fréquemment ses gestionnaires et elle est secondée par les services suivants : inspections et vérifications ; enquêtes ; réclamations et dommages ; postes et messageries ; gestion des documents.

Grâce à ces services, on a pu coordonner, uniformiser et moderniser les méthodes de gestion du ministère, en apprécier les résultats et apporter, au besoin, les correctifs appropriés.

C'est ainsi qu'une réorganisation du système de cheminement des documents a beaucoup accéléré les procédures de paiement.

La Direction a collaboré étroitement avec ses supérieurs hiérarchiques et les autres directions des Travaux publics, ainsi qu'avec les directions générales de plusieurs autres ministères et organismes, dans l'élaboration de politiques et systèmes mieux adaptés aux nécessités administratives. Mentionnons à ce propos la rédaction d'un nouveau répertoire des taux de location de matériel, une nouvelle méthode de décentralisation des responsabilités et diverses autres mesures propres à rendre l'administration plus juste, plus efficace, plus rationnelle.

De par sa fonction et par son action, l'Administration centrale rapproche le ministère des administrés, des citoyens.

La planification

L'effort de la direction générale de la Planification a surtout porté, durant l'année écoulée, sur différentes études et recherches qui ont permis et permettront au ministère de prendre des décisions plus éclairées afin de mieux répondre aux nombreuses demandes des ministères clients.

Mentionnons seulement quelques dossiers importants: le choix de la localité pour l'édifice administratif de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean, l'Institut de police de Nicolet,

le complexe de la Place Desjardins à Montréal, le complexe administratif et commercial du centre-ville de Hull, les projets de regroupement des effectifs du ministère des Affaires culturelles à Montréal et du ministère de la Justice à Québec.

Un groupe de travail a été formé en vue d'étudier tous les aspects à envisager dans l'analyse économique d'un projet. Ce groupe complète actuellement un rapport détaillé sur la philosophie de telles analyses, rapport qui deviendra un outil utile pour la direction et les gestionnaires du ministère.

La direction de la Planification a aussi continué la production de cartes d'équipement qui illustrent la répartition géographique, selon les régions administratives, des immeubles que gère le ministère; elle a aussi continué sa collaboration étroite, par l'entremise d'un coordonnateur, à tous les programmes et projets de l'ODEO.

L'aménagement

Durant le cours de l'année financière 1971/72, le personnel de la direction générale de l'Aménagement s'est tout particulièrement employé à l'aménagement des grands ensembles architecturaux tels que la Place de la Justice à Montréal et les édifices « G » et « H » de la Cité parlementaire à Québec.

Parmi les projets importants, on retrouve le réaménagement du 225, est, Grande Allée, réalisé au coût approximatif de \$1,000,000. Ce réaménagement a permis le regroupement sous un même toit des édifices du ministère de la Justice à Québec.

Un des aspects extérieurs du Complexe scientifique de Sainte-Foy.

Aménagements

Engagements budgétaires 71 /72.

Région	C	Contrat		Régie	
	Projets	Montants	Projets	Montants	Montants
01	30	52,296.97			52,296.97
02	48	158,283.49			158,283.49
31	451	2,612,807.03	121	681,000.00	3,293,807.03
32	47	80,021.28			80,021.28
04	21	107,807.08			107,807.08
05	16	20,902.52			20,902.52
61	10	12,293.05			12,293.0
62	19	27,05 9.53			27,059.5
63	71	417,125.34		357,627.00	774,752.3
64	17	23,903.53			23,903.5
07	21	55,350.80			55,350.80
08	54	137,835.28			137,835.2
					4,744,312.9

Achats de mobilier

Régions 62-63-64	93,113.85
Autres régions	262,523.69
	355,637.54

L'occupation de la Place de la Justice, au début de l'automne 1971, a permis de regrouper les organismes du ministère de la Justice à Montréal et de centraliser ceux du ministère du Revenu.

Le ministère de la Justice est maintenant doté de cours judiciaires très fonctionnelles, de

convoyeurs pour ses documents, d'un système très moderne d'entreposage de ces documents, et son personnel est en bonne partie installé à l'intérieur d'un aménagement paysager.

De son côté, le ministère du Revenu occupe une superficie totale d'environ 200,000 pieds carrés pour 2,200 postes de travail. Son aménagement est aussi du type paysager mais, pour des raisons tout à fait spéciales, on a pourvu d'espace cloisonné moins de 1% du personnel.

L'ameublement de ces deux ministères est tout à fait neuf; le mobilier récupéré répond aux besoins de différents organismes qui ne sont pas encore dotés d'aménagement paysager.

En prévision de l'aménagement de douze ministères ou organismes du Gouvernement aux édifices « G » et « H », la direction générale de l'Aménagement a occupé un étage à l'édifice « H », au début de septembre 1971. à des fins d'expérimentation. On v a mené à bien, avec la participation d'une équipe du ministère des Communications, une campagne d'information et de sensibilisation auprès de tous les fonctionnaires destinés à occuper de nouveaux bureaux. Des organismes paragouvernementaux et privés se sont vivement intéressés aux aménagements des édifices « H » et « G » qui constituent, en 1971/72, le plus vaste projet de sa nature au monde. À la fin d'août 1972, tout près de 8,000 personnes auront visité l'étage pilote.

L'occupation de l'édifice « G » a commencé en mars par l'arrivée du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre ainsi que de la Commission du salaire minimum.

Il a fallu aussi exécuter plusieurs autres projets d'aménagement ou de réaménagement de moindre envergure afin de mieux adapter le cadre physique du travail aux changements fréquents de l'administration. Le tableau suivant renseigne sur les engagements budgétaires, par région, pour ces travaux.

Projets et construction

Cette direction générale a pour tâche de contrôler le design des projets, soit le concept, l'esquisse préliminaire et les plans et devis définitifs, conjointement avec un comité consultatif formé d'architectes et d'ingénieurs de l'extérieur. De plus, à l'aide du service des Contrats (division de l'Estimation), la Direction contrôle le coût des projets autant pendant la période de design que pendant la période de construction des nouveaux immeubles ou pendant la modification des bâtiments existants, sur demande des ministères clients après étude et approbation de ces demandes.

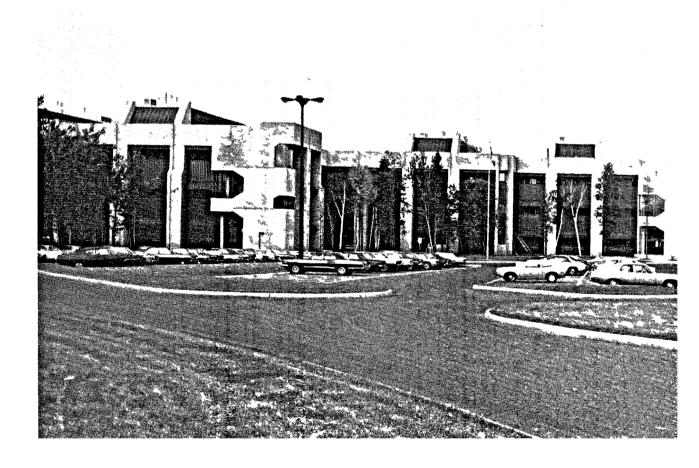
Une fois les soumissions reçues, choisies et acceptées, les contrats sont octroyés et la direction générale des Projets et Construction voit à la réalisation et à la bonne marche des travaux, faisant respecter les échéances suivant les cheminements critiques en fonction du temps et des budgets jusqu'à l'occupation par les ministères clients.

Une équipe de chargés de projets, d'ingénieurs et d'architectes de la Direction générale assure la coordination entre entrepreneurs, professionnels-conseils et ministères.

Durant l'année écoulée, de nombreux immeubles ont été livrés par le ministère des Travaux publics. En voici l'énumération:

Centralisation de Rouyn-Noranda Les travaux de la première phase de la construction ont commencé le 21 juin 1971; leur coût approximatif sera de	\$1,215,000.00
Institut de police de Nicolet (Phase 111) Ces travaux, entrepris pour le ministère de la Justice, ont consisté principalement en la réorganisation des dortoirs et blocs sanitaires et en la réfection d'un grand mur de façade au coût de Les travaux ont été exécutés entre le 21 février 1971 et le 13 octobre 1971.	\$348,128.95
Centralisation de Nicolet La construction et l'aménagement sont réalisés. Le coût global s'élèvera à environ	\$926,000.00
Parc des Voltigeurs — Drummondville Ces travaux, exécutés en deux phases pour le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, coûteront environ	\$942,000.00
Institut Louis-Braille — Longueuil Il s'agit d'une remise en état pour le compte du ministère des Affaires sociales et à même son budget au coût global, approximatif, de À toutes fins pratiques, les travaux, commencés en décembre 1971, sont terminés.	\$710,000.00
Palais de Justice de Saint-Jérôme Pour le compte du ministére de la Justice, de janvier 1971 à août 1971, on a installé un système d'enregistrement mécanique des témoignages au coût de	\$174,819.00
Institut de Tourisme et d'hôtellerie du Québec Les plans et devis de cet institut du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche sont au point et les travaux doivent être terminés en septembre 1975; le coût global du projet est estimé à	\$10,700.00
Centralisation de Rimouski La somme de représente la tranche d'un projet dont l'exécution a commencé en 1969 et doit se terminer en 1972.	\$853,146.57

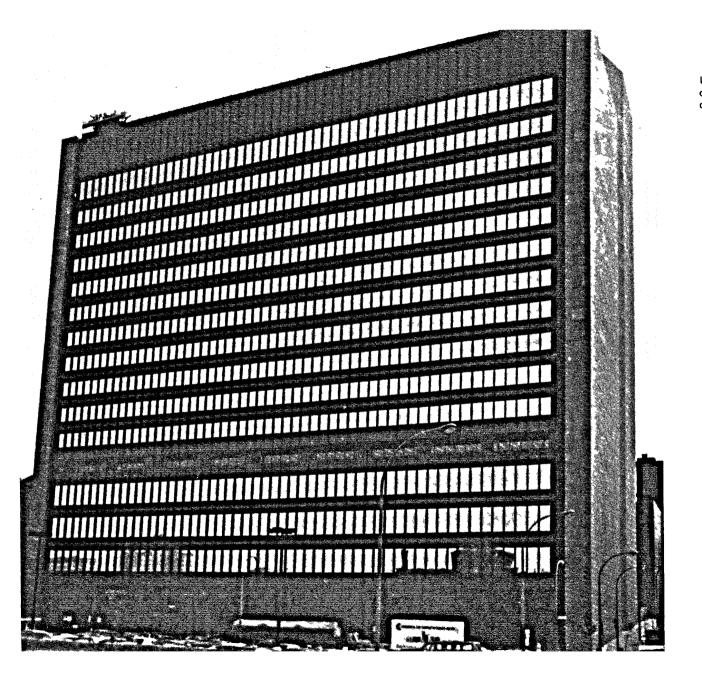
Vu sous n'importe quel angle, le Complexe scientifique de Sainte-Foy suscite l'intérêt des amateurs d'architecture.





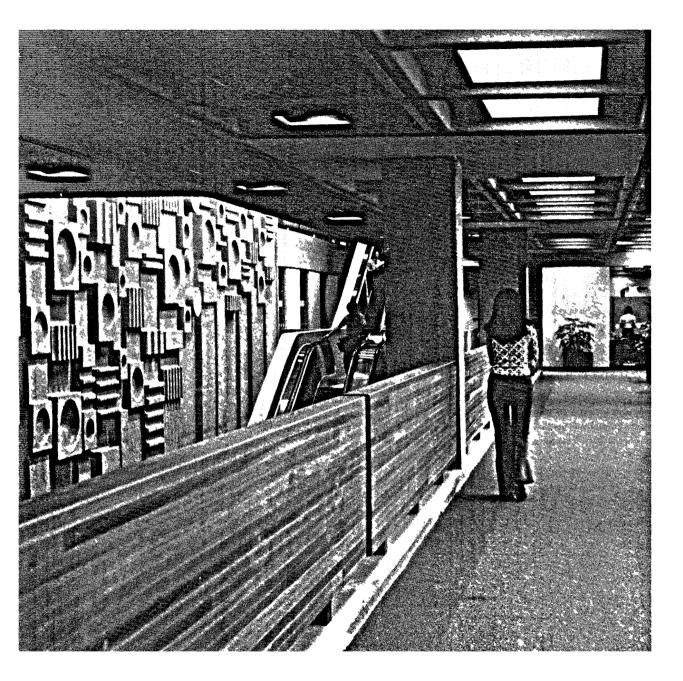
L'édifice « H » de la Cité parlementaire est vite devenu une attraction touristique et, de ce fait, un actif pour la ville de Québec.

Le Palais de Justice de Montréal vu du côté sud-ouest de la rue Notre-Dame.

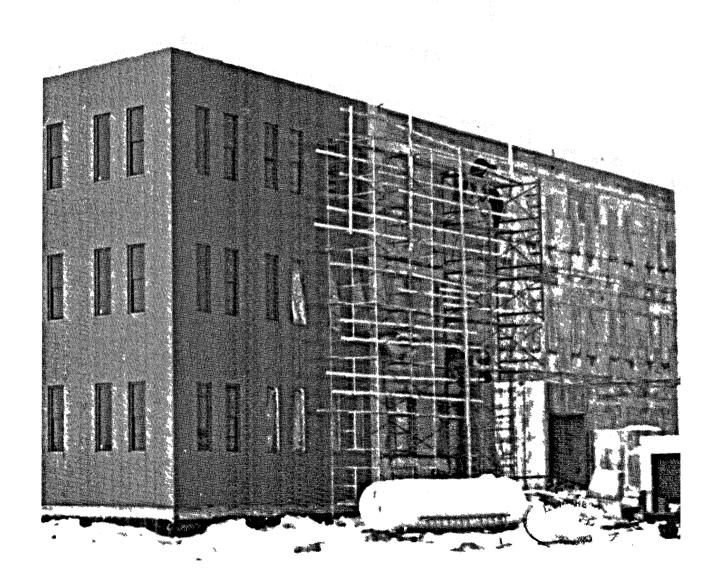


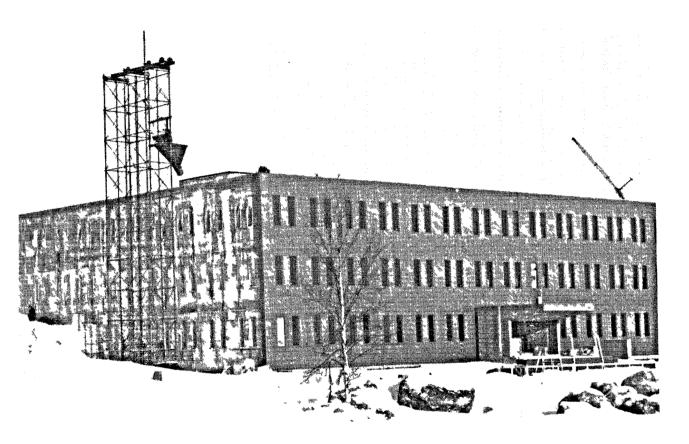
Une des deux façades du Palais de Justice de Montréal: celle de la rue Craig, à l'angle du Boulevard Saint-Laurent. Un des nombreux laboratoires du Complexe scientifique de Sainte-Foy





Une murale très originale, en béton, orne le mur à côté des escaliers mobiles à l'entrée de l'édifice « H » de la Cité parlementaire. Une des étapes de la construction de l'immeuble qui centralisera les services du Gouvernement du Québec à Rouyn-Noranda.





Autre étape de la construction de l'immeuble qui centralisera les services du Gouvernement du Québec à Rouyn-Noranda.

Corporation de gestion Sainte-Foy Ce projet d'aménagement a débuté en 1970; la balance des travaux, en 1971, a coûté	\$300,306.59
Palais de Justice d'Arthabaska Les travaux ont commencé au début de janvier, pour le compte du ministère de la Justice et ont coûté, à ce jour,	\$89,616.57
<i>Palais de Justice de Thetford-les-Mines</i> Travaux entièrement terminés.	\$38,067.79
Girls' cottage school de Saint-Bruno Pour le ministère de la Justice. Travaux terminés à l'exception de quelques déficiences identifiées et évaluées.	\$56,879.00
<i>Bâtisse de gros mammifères d'Orsainville</i> Au stade des études préliminaires. Déboursés en 1971-72 : Pour le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.	\$117,366.31
Station forestière de Sainte-Luce Il s'agit d'un entrepôt frigorifique pour le ministère des Terres et Forêts. Commencés en 1971, les travaux sont terminés.	\$83,100.93
Le complexe (« G ») à Québec Continuation des travaux de construction et aménagement au coût global de \$50,000,000. Déboursés en 1971-1972 :	\$8,700,000.00
Les complexes « H » et « J » Travaux de finition et aménagement partiel au coût global de \$19,000,000.00! Déboursés en 1971-1972 :	\$5,100,000.00
Le complexe scientifique, à Sainte-Foy Fin de la première phase et début de la deuxième. Construction et aménagement partiel. Déboursés en 1971-1972 :	\$9,310,000.00
Place de la Justice, à Montréal L'ensemble du projet aura coûté \$57,000,000.00 Travaux de finition et aménagement en 1971-1972 :	\$16,050,000.00

Chaufferie à l'Édifice « E », à Québec Installation d'un groupe électrogène pour tout le complexe parlementaire.	\$315,000.00
Place d'Youville, à Québec Construction d'un stationnement	\$3,185,000.00
Édifice « A », à Québec Réaménagement et construction des aires de circulation en relation avec les complexes « G », « H » et « J »	\$910,000.00
Garage de la Voirie, à Vaudreuil Construction.	\$30,000.00
Entrepôt de la Voirie, à Montmagny Coût global de la construction Plusieurs petites constructions de garages et d'entrepôts de la Voirie. Projets amorcés qui seront exécutés en 1972-1973	\$50,000.00
Cinq bâtiments sanitaires le long de la Route 20 Pour le ministère de la Voirie, à Saint-Nicolas, Villeroy, Sainte-Anne du Sault, Sainte-Hélène de Bagot et Sainte-Madeleine. L'occupation a eu lieu le 15 août 1971. Coût global:	\$298,000.00
-	4200,000.00
Centre de détention de Charlesbourg Divers travaux de nature sécuritaire entrepris par suite de l'occupation des lieux par le ministère de la Justice. Presque entièrement complétés. Coût global:	\$460.000.00
-	9400,000.00
Grand Théâtre de Québec Les travaux de l'aménagement intérieur du Conservatoire de Musique ont commencé le 1er avril 1971 pour se terminer en octobre 1971 et le ministère des Affaires culturelles a pris possession des lieux le 1er novembre 1971. Coût total de l'aménagement, y compris le mobilier:	\$1,800,000.00
Chambre de croissance, à la Baie Saint-Ludger Cette bâtisse du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation servira au dépistage de maladies des tubercules cultivés. Travaux complétés	
au 15 mars 1972 au coût global de	\$208,000.00

L'entretien et la sécurité

stationnement intérieur

Centralisation, Rimouski

Centralisation, Nicolet

Centralisation, Sorel

Complexe scientifique, Québec

Les édifices sous la responsabilité du ministère des Travaux publics totalisaient 13,750,000 pieds carrés à la fin de l'année financière 1971/72. Il s'agit d'immeubles à bureaux, de palais de justice, de centres de détention, de garages, d'ateliers, d'entrepôts, de stationnements intérieurs, et autres. L'Entretien aura pris à sa charge, depuis un an. environ 3.000.000 de pieds carrés d'édifices nouveaux, sans compter les 1,500,000 pieds carrés de stationnement. La surface des édifices du gouvernement aura augmenté d'environ 30%. non compris les espaces de stationnement. Le ministère a consacré \$36,919,400. (prévisions à la fin de janvier 1972) à l'exploitation des immeubles, dont \$15,026,800. pour des locations. Ces sommes se comparent à des crédits de \$26,810,000. pour l'année 1970/71. L'augmentation des dépenses vient principalement de programmes spéciaux de rénovation, dont \$1,200,000. pour le Centre de détention de Bordeaux; d'une augmentation de \$830,000. dans les contrats de sécurité: de \$800,000. dans les locations; d'un programme accéléré de réparations ordinaires; finalement, de l'exploitation de nouveaux édifices. Durant l'année a commencé l'occupation des nouveaux édifices suivants: Palais de Justice. Montréal, bureaux 1,100,000 pi. ca. Palais de Justice, Montréal, stationnement intérieur 500,000 pi. ca. Édifice « G », Québec,

760,000 pi. ca.

400,000 pi. ca.

85,000 pi. ca.

30,000 pi. ca.

60,000 pi. ca.

2.835.000

En ces dernières années et durant l'année financière qui vient, le ministère des Travaux publics aura acquis approximativement 5,000,000 de pieds carrés en édifices de toutes sortes, soit une augmentation de 50%. Ces immeubles, pour la plupart, se caractérisent par des équipements mécaniques et électriques très complexes qui assurent le maximum de confort. Le ministère a dû reviser ses méthodes pour exploiter de façon satisfaisante ces nouveaux bâtiments.

À cette fin, un groupe de 9 personnes se livrent aux études qu'impose l'établissement de programmes d'entretien planifié. De 1971 à 1973, ces études et la mise en marche des nouveaux programmes auront coûté environ \$350,000.

Du côté administratif, la décentralisation complète de l'entretien des immeubles permet de mieux répondre aux besoins quotidiens des ministères clients.

Le ministère des Travaux publics, conscient des problèmes de sécurité que causent ces édifices modernes à systèmes complexes, a mis en marche des plans d'urgence dans 12 de ses édifices les plus importants. La mise en marche de ces plans s'est plus particulièrement imposée dans les édifices en hauteur et s'est faite avec la collaboration de la direction générale de la Prévention des Incendies du ministère des Affaires municipales.

Il convient de faire ici une mention spéciale de la région 6-3, soit celle de Montréal, en raison de son importance et de l'effet qu'elle crée sur le budget du ministère des Travaux publics.

En effet, une somme de près de \$650,000. a été affectée à la réparation et à la réfection majeure aux immeubles de la région.

Une autre somme d'environ \$370,000. a été affectée à des modifications et réparations de moindre importance, soit : peinture, réparation de toitures, mesures de sécurité et autres.

Les dépenses courantes d'entretien des immeubles s'élèvent à \$3,235,272.31 réparties sur 4,381,106 p.c. de plancher.

Le détail qui suit donne un aperçu de la répartition de ces dépenses:

	3,235,272.31
Taxes	186,500.00
Électricité	459,500.00
Carburant	527,900.00
Entretien mécanique	366,177.12
Gardiennage	617,220.08
Entretien des ascenseurs	54,519.11
Entretien de plantes intérieures	22,984.22
Coupe du gazon	3,093.00
Lavage des vitres	9,568.00
Déneigement	53,066.30
Extermination de la vermine	5,392.23
Enlèvement des rebuts	19,608.55
Nettoyage intérieur	\$909,743.70
•	

Le service de gardiennage a pris sous sa garde 32 édifices supplémentaires, ce qui a augmenté les effectifs de 100 qu'ils étaient à 348.

Tous ne sont pas en poste mais le recrutement se poursuit à un rythme satisfaisant. Ce sont surtout les nouveaux édifices de la Cité parlementaire et la Place de la Justice à Montréal qui ont contribué à cette importante augmentation.

En vue d'assurer une plus grande sécurité et d'en uniformiser les normes, un programme d'éducation et de perfectionnement du personnel affecté au gardiennage est en cours. C'est ainsi par exemple que 131 gardiens se sont inscrits aux cours spéciaux dispensés par l'Institut de Police de Nicolet.

L'expropriation

En raison de l'union des deux ministères de la Voirie et des Travaux publics, la direction générale de l'Expropriation s'est vu attribuer, en plus de son travail pour fins de voirie, les tâches d'évaluation et d'acquisition des immeubles requis par le Gouvernement pour toutes fins autres que celles de la Voirie.

Ce travail est confié au ministère des Travaux publics par l'article 19 de l'arrêté en conseil 1041 du 19 mars 1971, article qui se lit comme suit:

« Toute négociation en vue de l'acquisition de gré à gré d'un immeuble par le Gouvernement ou en vue d'une transaction à l'occasion d'une expropriation faite par le Gouvernement doit être menée pour le Gouvernement par le ministre des Travaux publics.

« Le présent article ne s'applique pas au ministre de la Voirie. »

Un tel travail est effectué suivant les dispositions de la Loi des Travaux publics, chapitre 138 des Statuts Refondus du Québec (1964).

En vertu de cette nouvelle obligation, la direction générale de l'Expropriation a continué le travail d'expropriation nécessaire à la créațion du Parc Forillon en Gaspésie.

Elle a également, pour le compte du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, fait l'évaluation

- 1 de toutes les propriétés de l'Île Bonaventure en vue de son acquisition pour un parc;
- 2 de la pointe est de l'Île aux Coudres en vue de son acquisition pour un terrain de camping;
- 3 de propriétés à Saint-Féréol pour l'agrandissement du Parc du Mont Sainte-Anne;
- 4 de bâtisses et installations de clubs privés de chasse et de pêche;
- 5 des propriétés requises pour donner au grand public accès à certains territoires de chasse et de pêche (ce travail est connu sous le nom d'« opération accessibilité »);
- 6 de propriétés sises aux Chutes Sainte-Ursule dans le comté de Maskinongé.

Pour le même ministère, la direction de l'Expropriation s'est occupée de l'évaluation et de la négociation préalables à l'acquisition d'un chemin privé à l'intérieur du Parc Restigouche.

Pour le compte du ministère des Affaires culturelles, la direction a évalué certaines propriétés classées comme monuments historiques telles, par exemple, les propriétés de la Place Royale à Québec. Elle a aussi, dans certains cas, négocié leur acquisition.

Pour le compte du ministère des Affaires sociales, elle a entamé les procédures nécessaires au transfert de l'administration de certains édifices publics à des sociétés sans but lucratif qui s'occupent d'hébergement ou d'hospitalisation de vieillards, de traitements psychiatriques, de réhabilitation de jeunes délinquants, etc.

Pour le compte du ministère des Richesses naturelles, elle a fait l'évaluation des

installations forestières de Duchesnay et elle a négocié l'acquisition des terrains requis pour le barrage Sartigan dans la Beauce.

La direction générale de l'Expropriation s'est occupée de la revision de l'évaluation des propriétés du Gouvernement en vue d'établir les montants des subventions aux municipalités pour compenser les taxes non applicables à ces propriétés.

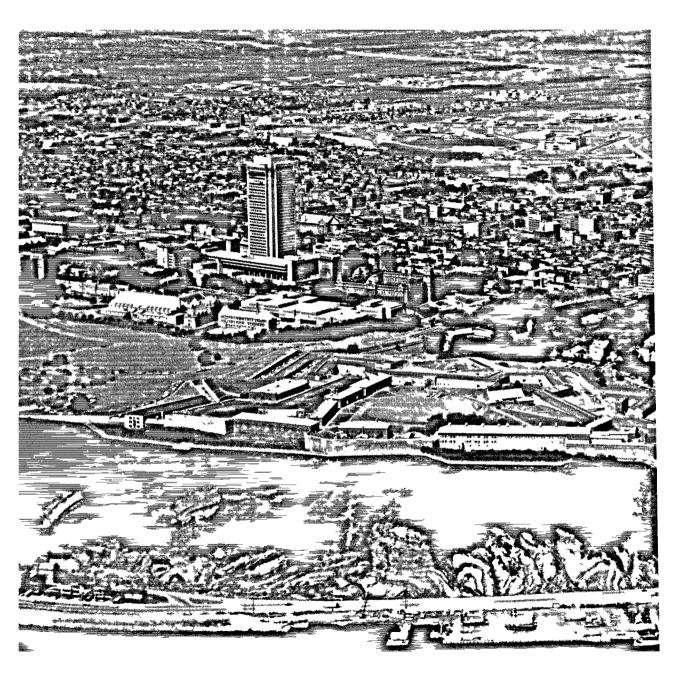
À la demande du ministère des Travaux publics, elle a évalué les immeubles suivants: la maison Montmorency, propriété des Pères Dominicains près de Québec; l'école ménagère Mgr-Desmarais à Upton; l'aéroport de Rimouski; l'édifice Fabi à Sherbrooke; l'école Notre-Dame-du-Foyer, de Cap-Rouge; la propriété des Soeurs du Bon-Pasteur sise dans le quadrilatère formé par les rues Scott, La Chevrotière, Saint-Cyrille et Saint-Amable à Québec; des terrains situés à Pointe Sainte-Foy.

La direction générale a également procédé à la vente de certains immeubles du Gouvernement; en vertu de la loi, chacune de ces transactions a été ratifiée par un arrêté en conseil.

La négociation des baux en vue de la location d'espaces par le Gouvernement pour les divers ministères revient à la direction générale de l'Expropriation par le truchement de son service de Contrôle des Immeubles.

Pour bien accomplir sa tâche, le personnel restreint d'évaluation et de négociation a dû redoubler d'efforts.

Devant l'ampleur de la tâche, il a fallu dans certains cas faire appel aux sociétés du secteur privé, toujours toutefois sous le contrôle du personnel permanent de la direction.



Une vue aérienne du paysage que domine l'édifice « G » de la Cité parlementaire.

Approvisionnements et contrats

Le service des Contrats gère pour le compte du ministère toute activité se rapportant aux contrats de construction, de réparation, d'entretien et de services pour les immeubles et leurs composantes.

Il s'assure de l'application des lois et règlements régissant l'octroi de ces contrats et contrôle l'estimation des quantités et coûts applicables à certains projets de construction d'immeubles.

Suivant les stipulations de l'arrêté en conseil 1041 du 19 mars 1971, on peut identifier trois principaux types de contrats; contrats de construction; contrats d'achat et contrats de services.

Les contrats de construction d'une valeur supérieure à \$25,000 doivent faire l'objet d'appels d'offres publics. La direction générale des Approvisionnements et Contrats reçoit donc les réquisitions des différentes sections du ministère, voit à la publication des appels d'offres, reçoit et vérifie les soumissions, obtient les autorisations requises pour l'adjudication des contrats, prépare les documents contractuels et obtient les signatures requises, s'assure de la validité des assurances et cautionnements fournis.

Durant l'année, plusieurs contrats ont été ainsi octroyés. Mentionnons ceux pour la construction du stationnement d'Youville à Québec; pour la construction de l'édifice de centralisation à Rouyn-Noranda; pour la rénovation de l'Institut Louis-Braille à Longueuil; pour la construction de bâtiments divers à Drummondville; pour la rénovation de la chaufferie à l'édifice « E » à Québec.

Pour les contrats de construction inférieurs à \$25,000, on procède à des appels d'offres ou à des négociations en collaboration avec le service d'Estimation en vue de l'octroi de ces contrats dont le nombre est considérable et qui font l'objet de rapports mensuels.

La direction générale des Approvisionnements et Contrats doit également procéder à l'octroi de certains contrats considérables, mais pour lesquels elle a reçu l'autorisation de procéder par voie de négociations; soit à cause de l'urgence, soit à cause de l'impossibilité de décrire exactement la nature ou l'envergure des travaux à exécuter. On procède alors, en collaboration avec l'entrepreneur général, à des demandes de soumissions pour l'octroi de travaux à des sous-traitants.

Durant l'année écoulée, la Direction a donc consacré une forte proportion de son activité à ce domaine particulier, étant donné l'envergure des travaux exécutés. Par exemple, l'aménagement des édifices « G » et « H » à Québec, du complexe scientifique de Sainte-Foy et du Palais de Justice de Montréal,

Le deuxième type de contrats identifié par l'arrêté 1041 concerne les achats. Les réquisitions sont transmises au Service général des achats, dont le rapport annuel pour l'année budgétaire a déjà été présenté.

Les contrats de services professionnels (ingénieurs, architectes, etc.) ont relevé, durant l'année écoulée, du groupe responsable des contrats de services professionnels du ministère de la Voirie. Ce groupe était chargé d'obtenir les crédits nécessaires aux engagements des professionnels, d'établir le mandat qui leur était confié, de déterminer le type de rémunération,

d'évaluer le coût des services, de rédiger la correspondance nécessaire et préparer les documents pour le paiement des honoraires.

Du service des contrats relèvent également les contrats relatifs à l'exploitation des immeubles: entretien ménager, gardiennage, déneigement, entretien des gazons, etc.

Il en va de même des contrats pour fourniture et entretien de plantes, de déménagement, de concessions pour services alimentaires, d'entretien mécanique, de fourniture d'électricité.

Tous font l'objet de rapports mensuels au ministre.

1991 -10-11

Survice du Prêt Bibliothèque de l'Assemblée Nationale Édifice Pamphile-Lomay Cuéhec, G1A 1A5

2007 JAN 1 F.

Éditeur officiel du Québec 50c



